

Image not found or type unknown



## Réparation chaudière

Par **Loca59**, le **19/05/2025** à **19:25**

Bonsoir, voilà ma chaudière à eu 3 ans en avril, je n'ai fait l'entretien que fin octobre 2024 pour la première fois, la une panne est survenue le chauffagiste m'indiqué que ça serai le capteur de débit, c'est à la charge de qui ?

Merci pour vos retours

Par **youris**, le **19/05/2025** à **20:36**

bonjour,

vous êtes locataire, bailleur, copropriétaire ?

voir ce lien : [entretien chaudière](#)

salutations

salutations

Par **Loca59**, le **19/05/2025** à **20:46**

Bonjour, je suis locataire, merci j'ai déjà parcouru les divers sites mais rien de bien précis concernant la prise en charge des réparations si c'est à moi ou au propriétaire car partout il est noté que les réparations importantes sont à la charge du propriétaire et les petites celles du locataire, mais du coup celle-ci le chauffagiste me dit de voir avec mon propriétaire qui me dit que c'est bénin donc à ma charge

Par **Pierrepauljean**, le 19/05/2025 à 21:22

bonjour

avez-vous un devis?

la réparation est-elle faite?

Par **janus2fr**, le 19/05/2025 à 22:18

Bonjour,

Avez-vous un devis ? Si oui quel montant ? Le prix peut faire la différence entre menu-réparation (à la charge du locataire) ou grosse réparation (à la charge du bailleur).

Par **youris**, le 20/05/2025 à 10:26

bonjour,

le fait de ne pas avoir fait les entretiens annuels obligatoires sur la chaudière, peut mettre en cause votre responsabilité.

salutations

Par **Marck.ESP**, le 20/05/2025 à 10:50

Bonjour et bienvenue

Un capteur de débit est une pièce de la chaudière qui fait partie de l'usure normale de l'appareil. En règle générale, les réparations liées à l'usure ou aux pannes qui ne résultent pas d'un défaut d'entretien incombent au propriétaire.

Cependant, dans votre cas, la situation est délicate car vous n'avez pas respecté votre obligation d'entretien annuel.

Mieux vaut prendre en charge vous-mêmes le problème.

Par **Loca59**, le **20/05/2025** à **14:49**

Je vous remercie pour toutes vos réponses, en effet le chauffagiste m'a dit que la pièce ne coûter pas exécrément cher et qu'il prendrai comme frais le prix d un entretien de chaudière soit 130 euros + la pièce entre 50 et 100 euro il me dit que c'est à cause du calcaire mais ce que je ne comprend pas c'est que mon dernier entretien date de fin octobre il aurai du prévoir cette panne ce n'est pas en 6 mois que le calcaire fait autant de dégâts ? Après je ne m'y connais vraiment pas

Par **youris**, le **20/05/2025** à **14:58**

malheureusement, même avec la technologie moderne, il n'est pas encore possible de prévoir les pannes d'ou cette obligation annuelle d'entretien.

lors des opérations d'entretien prévues par le constructeur, le technicien ne fait pas toujours toutes les opérations mentionnées.

si votre eau est très calcaire, il faut être prévoir la pose d'un adoucisseur.

Par **janus2fr**, le **20/05/2025** à **16:58**

[quote]

si votre eau est très calcaire, il faut être prévoir la pose d'un adoucisseur.

[/quote]

Ca, c'est au bailleur de le faire, pas au locataire (cout plusieurs milliers d'euros).

Par **Marck.ESP**, le **20/05/2025** à **19:30**

Ajoutons que la majorité des travaux à la charge du bailleur, sont déductible de ses revenus fonciers.